matin. M. l'abbé Lejeune, doyen de Wattrelos, officiait.

Dans l'assistance, qui était très nombreuse, on remarquait : M. Henri Pollet, maire, un grand nombre de conseillers municipaux, MM. Robert, commissaire de police, Lescouffe, brigadier de gendarmerie, etc.

Mort d'un soldat wattrelosien à Brest. — M. Emile Vercleven, de Wattrelos, musicien rengagé au 2e régiment d'infanterie de marine, à Brest, vient de succomber dans cette ville aux suites d'une fluxion de poitrine. Ses funérailles auront lieu à Brest.

La philharmonique les « Enfants de la Lyre. » — Les *Enfants de la Lyre* ont décidé, dans leur dernière réunion, de prêter leur concours au concert organisé par la *Philharmonique du Jean Ghislain* de Roubaix, le dimanche 31 mars, à 7 heures du soir, pour les familles de ses membres protecteurs et honoraires, dans leur salle, chez M. Adolphe Leclercq, successeur de Mme veuve Couteau.

Les *Enfants de la Lyre* sont priés de ne pas manquer à la répétition de vendredi prochain, à 8 heures 3/4 du soir.

Vol d'un jambon. — Des malfaiteurs inconnus ont brisé, lundi, à 11 heures du soir, un carreau de la vitrine de M. Putman, boucher au hameau du Sapin Vert, et se sont enfuis, emportant un jambon qui se trouvait à l'étalage. La gendarmerie de Wattrelos a ouvert une enquête.

La fraude. — Les préposés de douane Pannetier et Blanche, du poste de la martinoire, de service, lundi vers 8 heures du soir, à la plaine Piévet, ont arrêté le nommé Laurent Carnotte, ouvrier tisserand, âgé de 27 ans, porteur de 30 kilos de poivre en grains d'une valeur de 97 fr. environ.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ tapissier décorateur,
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE
83805—37910

GRANDE POISSONNERIE ROUBAISIENNE
31, RUE SAINT-GEORGES, 31
J. DUCROCQ, Propriétaire
— *COURS du Mercredi 27 Mars 1895* —
SARDINES FUMÉES, 15 cent. la douzaine
Escargots aux fines herbes avec beurre d'Isoleamp 0,75 la douz.
Véritables keapers harengs fumés sans sel, 0,15

Crustacés		Marée	
Langoustes 3 fr. le 1/2 kilo.		Cabillaud	0,90
Homards (gros) 0,90 et 0,80 le f.		Maquereaux	0,60
Crabbes	0,90 et 0,80	Soles	2,25
Ecrevisses (moyennes 0,... et 0,20)		Turbots	2,00
2 f. 20 la douz. toutes préparées		Bar	0,90
Escargots. la douz.	et 0,75	Barbue	1,75
		Raies	0,80
HUITRES la douz.		Flotte	0,60
Arcachon 0,90 ; extra	1,50	Rougets	0,75
Marennes blanches extra	1,50	Carrelets (plets)	0,75
Anglaises (extra-fines)	2,00	Truite saumonée	0,00
Moules (le kilo)	0,15	Anguilles de rivière	0,00
		Anguilles de mer	0,90
		Vives	0,00
		Saumon blanc	1,00
		Crevettes	1,25
		Brochet (eau douce)	0,00
		Merlans	1,00
		Eperlans	0,60
		Merluches	1,00
		Harengs frais la pièce	0,00

Saumons fumés de Hollande 3,50 le 1/2 k. — Poissons rouges, 20 et 30 cent. pièce. — Tanches, 0,75 et 1 fr. — Huîtres d'Ostende, 2 fr. la douz. — Huîtres fines de Burnham, 2 fr. 50. — Limandes soles, 1 fr. le 1/2. — Anchois au sel blanc, 2 fr.
Belles crevettes 1 fr. 25 le 1/2 kil.
Belles Ecrevisses du Rhin vivantes-Langoustes fraîches 2 f. la douz. — 3 f. le 1/2 k
CONSERVES DE POISSONS

TOURCOING

La cavalcade de bienfaisance. — Non seulement la cavalcade organisée au bénéfice du Prêt du Linge a réussi au-delà de tout ce qu'on pouvait prévoir, mais elle a été très fructueuse pour l'œuvre.

La recette s'élève à environ 2,400 fr.; elle comprend : 1° la recette effectuée pendant les concerts donnés, dimanche, par les Mandolinistes, dans les cercles, 215 fr. 68; 2° le produit de la vente de la chanson de M. Jules Watteuw, dans le parcours du cortège, par M. Léon Lefebvre, 203 fr. 96; 3° du produit des quêtes pendant la cavalcade, 1,929 fr. 48; 4° une offrande remise au trésorier, 50 fr., soit ensemble 2,399 fr. 12.

Ces chiffres sont susceptibles d'être modifiés par un nouveau contrôle, car le dépouillement était fort long : il ne s'agissait pas moins de près de 30,000 pièces de monnaie. Voici comment elles se répartissent :

Pièces d'or de 10 fr., deux; pièces d'argent de 5 fr. 22; de 2 fr., 28, de 1 fr., 190; de 0,50, 335; de 0,20, de 11.

Pièces de bronze de 0,10, 7215; de 0,05, 17.950; de 0,02, 3575; de 0,01, 72. — Nickel 49 pièces.

Toutes ces pièces ont été comptées pour leur valeur nominale et il s'en trouve malheureusement un certain nombre qui sont démonétisées.

Quoi qu'il en soit, les résultats sont magnifiques : l'honneur en revient aux quêteurs qui ont apporté un dévouement au-dessus de tout éloge. Nous aimons à signaler en particulier les membres du *Riding Club* et, les gymnastes de l'*Union Tourquennoise*, M. Léon Lefebvre, représentant le Broutteux, puis MM. Georges Leduc, Albert Boyaval, Fernand Dubrulle, Jean Mahieu, Léon Masure, Charles Delcroix, Henri Gadenne, Emile Boyaval, Edouard Pattyn, Paul Scritte, Paul Vanhoucke, Emile Dehainain, Jacques Kuppfer, Henri Poulain, Clément Vandendrische, Désiré Faravacque, Paul Scochy, Anselme Lefebvre, Henri Cattoire, Paul Berger.

L'aumônière renfermait 150 fr. 54, se décomposant ainsi : 2 pièces de 2 fr. ; 5 de 1 fr. ; 8 de 0,50 cent. ; 570 de 0,10 ; 1405 de 0,05 ; 314 de 0,02 et 2 de 0,01. Il faut ajouter 24 fr. 17 recueillis par MM. Masse frères, qui se tenaient aux côtés de l'aumônière.

Nos artistes au Salon. — Les opérations du jury du Salon des Champs-Elysées sont à peine commencées : nous apprenons avec grand plaisir le nouveau et brillant succès de notre sympathique artiste tourquennois, M. Henry Jacquet. L'envoi de cette année est un magistral portrait de dame, d'une facture étourdissante.

Le portrait est grandeur nature; la personne debout. Toilette de velours verdâtre foncé, rehaussée de rubans vert pomme; la Dame, une fort jolie blonde, soulève une tenture traitée avec un art accompli. C'est là une belle œuvre qui ne manquera pas d'être remarquée.

Un noyé dans le canal. — Lundi vers minuit, MM. Jean-Baptiste Desbonnets, demeurant rue Quiétem, et Robert Dussausois, rue Victor Hugo, passant sur la rive du canal, près du pont de l'Espierre, trouvèrent un paletot et un chapeau, avec les initiales A. D., qu'ils allèrent aussitôt déposer au bureau de police. On retira de la poche du vêtement une carte d'électeur au nom de Arthur Desrousseaux, magasinier, rue du Flocon, n° 40.

On s'informa et on apprit que l'ouvrier en question, qui exerçait en dernier lieu la profession de tisserand, n'avait pas été vu depuis 5 heures de l'après-midi. On fit des recherches, mardi matin, et on retira bientôt de l'eau, à l'endroit même où le paletot et le chapeau avaient été trouvés, le corps du malheureux Arthur Desrousseaux.

Après les constatations par M. Lenoble, commissaire du 1er arrondissement, le cadavre a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Le noyé, âgé de 28 ans, n'était pas marié; jamais on ne l'avait entendu manifester l'intention d'attenter à sa vie.

Hospitalité mal récompensée : les conséquences d'un bon marché. — Lundi à midi, Mme Dewaele, demeurant rue Fin-de-la-Guerre, voyait entrer chez elle une rôdeuse bien connue aux environs, Clémence Dautricourt, âgée de 20 ans, née à Tourcoing, et demeurant actuellement à Bondues ; elle se plaignait du froid et de la faim ; on lui permit de se chauffer et on lui donna du café et des tartines. Elle portait un châle noir, à franges, qu'elle dit lui appartenir et qu'elle proposa de vendre, pour la somme de 4 francs, à Mme Dewaele à qui elle finit par le donner pour 2 francs. Elle se montra alors généreuse et alla chercher à boire au cabaret voisin, pour sceller le marché.

En rentrant le soir, le mari ne trouva plus sa montre en argent accrochée à sa place ordinaire. La fille Dautricourt étant seule entrée dans la maison, pendant la journée, les soupçons se portèrent naturellement sur elle, et on la dénonça au garde-champêtre du quartier, Désiré Nuyttens, qui l'arrêta mardi matin.

Elle voulut d'abord soutenir qu'elle avait troqué son fichu contre la montre; mais elle finit par avouer qu'elle l'avait volée pendant que la femme Dewaele avait le dos tourné, et qu'elle l'avait vendue au sieur Amand Lammens, âgé de 24 ans, cabaretier à Bondues, hameau de la Croix-Blanche, et qui travaille dans une fabrique de Tourcoing. Il en avait d'abord demandé 5 fr., mais elle l'avait laissée pour 2 fr.

Lammens a été également arrêté pour complicité de vol par recel. Non seulement il avait acheté la montre à vil prix, mais, en outre, connaissant depuis longtemps la fille Dautricourt, il devait savoir qu'elle n'était pas en situation d'avoir une montre à elle.

La vendeuse a déjà été condamnée plusieurs fois à Lille ; et l'acheteur deux fois à Ypres, son pays.

Outrages publics à la pudeur. — La scène s'est passée lundi, fort tard dans la soirée, au cabaret Vahamme, à la Croix-Rouge : un jeune homme de 25 ans, de bonne réputation, mais qui était excité par la boisson, s'est livré, par bravade, en plein estaminet, à des actes qui ont forcé l'agent de police Binot à le conduire au poste; l'arrestation a été maintenue.

Accidents d'usine. — Un jeune homme de 18 ans Georges Montagne, demeurant à Roncq, tisserand chez M. Tiberghien, rue d'Alsace, a eu le médius de la main droite écrasé dans les engrenages de son métier; le docteur Vanenfville a dû pratiquer l'amputation à la troisième phalange.

— Emile Spebrouck, âgé de 40 ans, tisserand chez M. Honoré frères, fabricants de tapis, est tombé en descendant de son métier jacquard et s'est foulé le genou. Il a reçu les soins du docteur Bernard; incapacité de travail de trois semaines.

Une dame renversée par le vent. — Dans l'après-de dimanche, à l'issue des vêpres, à Notre-Dame de Lourdes, Mme Marie Houzet, âgée de 60 ans, couturière, a été renversée par un coup de vent, à l'entrée de la rue du Clocher. Elle a été relevée par des passants et reconduite chez elle, rue de Gand, n° 168. Elle éprouvait de vives douleurs à la main droite ; on appela M. le docteur Catteau, qui reconnut malheureusement qu'il y avait fracture du poignet.

Le vol de Vyngènes. — La femme Strabbe, âgée de 32 ans, dont le mari est l'un des auteurs présumés de l'important vol de Vyngènes, près Bruges, qui subissait à la prison de Lille une condamnation pour fraude, a été remise mardi aux gendarmes de Mouscron.

A la frontière. — Les gendarmes de Tourcoing ont reçu, mardi après-midi, à la frontière de la Marlière, Auguste Le Ro, âgé de 29 ans, employé à la mairie de Lorient, poursuivi par le Parquet de cette ville pour faux en écritures publiques et de commerce et usage de faux, et Henri-Joseph Forestier, âgé de 25 ans, mortager à Boulogne-sur-Mer, poursuivi pour vols, abus de confiance et enlèvement de mineures, arrêtés tous deux à Bruxelles, depuis le 17 janvier.

Un convoi de 18 expulsés a été conduit à la frontière : l'un d'eux, Jean Jorwitz, né à Bruges, s'est sauvé au moment où les gendarmes belges allaient l'appréhender et on l'a vu se diriger vers Roubaix.

Halluin. — En présence des irrégularités commises par M. Léon Minet, l'administration municipale a congédié cet employé.

Marcq-en-Barœul. — *Accidents de voitures.* — Lundi soir, un cannon appartenant à M. E. Catry, minotier, est tombé dans la becque, près du pont Couroy; l'attelage et la voiture ont été remis sur la route sans avoir subi grands dommages.

Le même soir, les deux chevaux attelés à une voiture de M. Dancette, messager de Tourcoing à Lille, sont tombés dans un fossé plein d'eau non loin de la Place; avec l'aide de personnes obligeantes, ces deux animaux, dont l'un est borgne et l'autre aveugle, ont pu être retirés sains et saufs.

LILLE

Une violente bagarre suivie de pillage à Lille. — Dimanche soir, vers dix heures, tandis que M. Eugène Versteghem, cabaretier, rue d'Iéna, 89, versait de nouvelles consommations à ses clients, ceux-ci furent attirés dans la rue par le bruit d'une vive discussion.

Mme W..., domicilée rue des Rogations, qui se trouvait dans l'estaminet, en sortit la première et se trouva face à face avec deux individus qui maltraitaient durement une jeune fille qui refusait de les suivre.

A ce spectacle, Mme W... ne put réprimer ce cri : « Il faut être lâche pour agir de la sorte. »

Ceux-ci ripostèrent aussitôt et poursuivirent Mme W.. jusque dans l'estaminet de M. Versteghem, mais ce dernier ne leur en donna point le temps et repoussa brusquement un des agresseurs.

Ce fut le signal d'une rixe qui s'engagea bientôt entre M. Versteghem et les deux vauriens et au cours de laquelle le débitant alla ranger sur le sol et se fractura la jambe gauche, tandis que les malfaiteurs s'empressaient de décamper. Ceux-ci ne tardèrent point à revenir à la charge avec huit de leurs compagnons.

Après avoir décroché les volets et brisé les vitres, ils s'emparèrent des pots à fleurs qui se trouvaient sur les châssis des fenêtres et les lancèrent dans l'établissement, blessant plusieurs consommateurs.

La vue d'un agent fut pour ces forcenés le signal d'une nouvelle bagarre. Ils se ruèrent sur l'agent qui dégaina prestement et porta un coup de plat de sabre sur la tête d'un de ses agresseurs.

Quatre arrestations ont été opérées. Celles de : Jules Dath, 22 ans, maçon, rue des Postes, 164; Gustave François, 21 ans, cour Saint Roch; Jules Deberg, 18 ans, journalier, rue du Bazinghien et Alphonse Six, 19 ans, journalier, rue d'Esquermes.

On recherche activement les autres coupables.

Maladie grave de M. des Rotours

Notre correspondant parisien nous adresse l'inquiétante nouvelle que voici :

« Paris, 26 mars. — M. des Rotours, atteint il y a quinze jours d'une brochite, ne se remit pas complètement. Il voulut, malgré son état de santé, remplir ses devoirs de député et se rendit à la Chambre.

» Il y a cinq jours, il fut atteint d'une fluxion de poitrine, et son état est actuellement des plus graves. »

Une seconde dépêche de notre correspondant particulier nous apporte le bulletin de santé de M. des Rotours :

Paris, 11 h. soir. — « Une légère amélioration paraît s'être produite, ce soir, dans la situation de M. des Rotours, mais malheureusement sans pouvoir dissiper les vives inquiétudes de ses amis et de son entourage.

» Le malade a sa pleine connaissance, la voix est encore très nette et ferme, mais une issue fatale est toujours à redouter.

» C'est à la suite d'un voyage qu'il fit à Lille la semaine dernière, alors qu'il souffrait déjà d'une bronchite, que M. des Rotours fut atteint d'une fluxion de poitrine.

» Mercredi il siégeait encore à la Chambre. Jeudi et vendredi, au lieu de garder le lit, il voulut quand même recevoir les nombreux électeurs qui quotidiennement se présentaient à son domicile.

» Mais, vendredi soir, épuisé de fatigue, il eut conscience de la gravité de son état et, pour se préparer à la mort, il fit appeler un prêtre du Nord, habitant Paris, avec lequel il était en relations.

» Depuis, la situation n'a fait qu'empirer d'heure en heure, et samedi soir, où une légère accalmie s'est produite, la maladie a eu une marche véritablement foudroyante. »

Une amélioration dans l'état de santé de M. des Rotours

Nous recevons la dépêche suivante, qui permet d'espérer que le danger pourra être conjuré :

Paris, 27 mars, 2 h. soir. — L'état de M. des Rotours est aujourd'hui beaucoup meilleur qu'il n'était hier. Le dévoué député du Nord a passé une nuit excellente et les médecins estiment, si cette amélioration se maintient, que M. des Rotours pourra être considéré demain comme hors de danger. »

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mardi 26 mars.* — VOL D'UNE MONTRE. — M. Louis Lefebvre, marchand de légumes, rue de la Paix à Roubaix, avait constaté que sa montre, suspendue à un clou à la cuisine, avait disparu. Comme il n'était venu chez lui dans la journée qu'une jeune fille du voisinage pour prendre des nouvelles d'un jeune enfant, c'est sur elle qu'il porta les soupçons.

Interrogée, cette dernière, du nom de Hermance Samain, 18 ans, cardeuse, avoua et expliqua qu'elle avait été porter l'objet au Mont-de-Piété, mais qu'elle avait jeté dans le canal la reconnaissance et l'argent qu'elle avait retiré du nantissement.

Le tribunal tient compte de son attitude repentante et lui inflige dix jours de prison et 16 francs d'amende, avec application de la loi Bérenger pour l'emprisonnement seulement.

VOIES DE FAIT ET MENACES. — Dans le quartier de la Croix-Rouge, jeudi 21 mars, une éplucheuse, Céline Castelain, 17 ans, passait tranquillement, quand un individu bien connu dans le voisinage, Jean Desoubrie, 38 ans, chiffonnier, se mit à l'injurier; elle le menaça de la police: c'est alors qu'il courut sur elle un couteau à la main, menaçant de la frapper. Il allait presque l'atteindre quand des passants vinrent au secours de la jeune fille, qui arriva ainsi au poste de police. Desoubrie fut arrêté : il prétendit ce qu'il prétend encore à l'audience, qu'il avait à la main non pas un couteau mais deux os de mouton. Mais la déposition du témoin est formelle. Desoubrie se voit infliger une peine d'un mois.

UNE INCORRIGIBLE c'est Sylvie Balcaen, laquelle comparaît en correctionnelle, pour ivresse en récidive; elle est aussi sous le coup d'un arrêté d'expulsion. Coût : un mois.

TOUJOURS LA FRAUDE. — Nicolas Lambert 50 ans, journalier à Biache, arrêté à Halluin porteur de tabac étranger, trois jours, cinq cents francs d'amende. Ch. Verbrugge, 61 ans, tisserand à Menin, arrêté à Halluin, pour fraude de café, trois jours avec sursis et une amende de 500 francs.

PETITE CORRESPONDANCE

Un lecteur assidu, Tourcoing. — Oui, la dernière compte pour soixante et pour gagner.

L. H. — Nous ne le croyons pas, pour de plus amples renseignements adressez-vous à M. le Maire de la commune de la jeune orpheline.

NORD

Un drame conjugal à Denain. — *Tentative d'assassinat. — Suicide du meurtrier.* — Le dimanche de la Mi-Carême a été attristé, à Denain, par un drame qui s'est déroulé rue Désandrouins, cité Boursier. Au n° 33 de cette cité habitaient les époux Florent Potiez, dont le mari, âgé de 54 ans, était rémouleur.

Dimanche soir, vers 8 h. 1/2, une querelle éclata entre les époux, et le mari, au paroxysme de la colère, saisit un tire-point et en porta à sa femme, Joséphine Derquin, âgée de 53 ans, sept coups dans le ventre et dans l'aine.

A la vue du sang, le meurtrier jeta l'arme dont il s'était servi, prit une corde et s'enfuit. Au bruit de la lutte, des voisins accoururent et, pendant que les uns s'empressaient autour de la victime, d'autres couraient chercher un médecin et prévenir la police. Le docteur Delafaye, arrivé aussitôt, donna des soins à Mme Potiez, et constata que son état était très grave.

Pendant ce temps, la police arriva, procéda à l'enquête et se mit à la recherche du meurtrier, qui fut découvert jeudi matin pendu, à un arbre en face de l'église de Wavrechain-sous-Denain. Croyant sa femme morte, Potiez s'était fait justice lui-même. Le cadavre de l'assassin a été transporté à son domicile. L'état de la victime est toujours très grave. Ce drame a causé un vif émoi parmi la population.

La tempête dans la mer du Nord. — On est sans nouvelles à Ostende de l'aviso *La Ville d'Anvers*. Il avait pris terre à Deal, le 17, et devait, après avoir croisé dans les parages du Dogger-Bank, aborder le 24 à Grimsby, petit havre à l'embouchure du Humber, non loin du port plus connu de Hull.

On suppose qu'à cause de la tempête qui a sévi dans la mer du Nord samedi et lundi, le vapeur n'aura pas cherché à gagner les côtes anglaises, que les bancs de Goodwin-Sands et bien d'autres rendent d'un abord difficile mais qu'il se sera plutôt porté vers le littoral danois ou norvégien, d'où les lettres et nouvelles sont un peu plus longtemps à nous parvenir.

Un accident mortel à Armentières. — Lundi dans la journée, un enfant de quatre ans, César Blanquart, s'est jeté sous les pieds des chevaux attelés à une voiture appartenant à M. Jonville. Le petit imprudent a reçu des blessures si graves qu'il a succombé quelques heures après.

Une noyade à Dunkerque. — Mardi soir, le sieur Alexandre Descarpentries, batelier, âgé de 28 ans, de passage à Dunkerque, est tombé dans le canal en voulant regagner sa belandre. Le malheureux a été entraîné par le courant sous un bateau et ce n'est qu'après un quart d'heure qu'on a pu retirer son cadavre.

Frelinghien. — *Une blanchisserie détruite.* — Le violent ouragan qui a soufflé sur notre région dimanche après-midi a causé de grands dégâts à Frelinghien. Des débris de toutes sortes jonchaient les rues, dimanche soir.

Entre le bourg et le hameau du Pont-Rouge s'élevait une blanchisserie appartenant à M. Wicquart; nouvellement construite, elle allait fonctionner dans quelques jours.

Ce bâtiment, long de 95 mètres sur 15 de largeur, a été partiellement détruit par le vent. Les pertes sont évaluées à 35,000 fr.

On aurait eu de grands malheurs à déplorer si l'accident s'était produit en semaine, alors que les ouvriers qui parachevaient la construction se trouvaient dans l'établissement.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du mardi 26 mars.* — Germaine Constant, rue Desaix 22. — Alexandre Morel, rue de Soubise, cour Saint-Jean 35. — Alphonse Hista, rue de Dampierre 17. — Louisa Fruit, Grande-Rue 32b. — Victor Lalma, fort Fresq 31. — Georges Vandewalle, rue de Mouveaux, cour Frère 22. — Germaine Simoens, rue Sainte-Thérèse 62. — Léon Delebecque, rue Daubenton, cour Desmet 3. — Georges Delepierre, rue des Fosses 6. — Henri Bourgois, rue des Longues-Haies, cour Watteau. — Henriette Biesbach, rue d'Italie 13. — Georges Devernay, rue d'Alger. — Léon Stock, rue de l'Ommelet 124. — Marthe Alleene, rue de Lille, cour Tanchou 1. — Jeanne Allemeesch, rue Choiseul. — Madeleine Chevalier, quai de Lorient. — *Mariage.* — Auguste Vandenneuhove, 38 ans, tisserand, rue Bayart 15 et Marie Penninck, 24 ans, bobineuse, rue Bayart. — *Déclarations de décès.* — Rosalie Lefebvre, 66 ans, rue de Lannoy 502. — Albert Compdaer, 1 mois, rue de l'Industrie 4. — Flore Mulier, 47 ans, rue de Blanchemaille 138. — Charles Vandenabeele, 2 mois, rue de la Guinguette, cour Mulliez 36. — Jules Delcour, 9 mois, rue de la Conférence, cour Caby 4. — Raoul Veirman, 4 mois, rue de Wagram, cour Goupil 6. — Pierre Janssens, 44 ans, rue de Magenta 49. — Julie Kolem, 3 mois, rue des Anges, cour Dhondt 2. — Eulalie Lanssens, 19 ans, Hôtel-Dieu.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du mardi 26 mars.* — Léonore Desplechin, rue du Moulin-Fagot. — Céline Leleu, rue Leroux. — Gustave Delmal, rue du Cimquet. — Gaston Deroo, rue des Carliers. — Marie Demeestere, rue Messiaen. — *Déclarations de décès.* — Marie Desmet, 6 mois, ruelle Codron. — Pierre Vanmarcke, 53 ans, maréchal ferrant, Hôpital civil. — Marie Verscheure, 1 an, rue de Mouveaux. — Arthur Desrousseaux, 28 ans, tisserand, Hôpital civil.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le jeudi 28 mars 1895, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Joséphine FLAMENCOURT, veuve de Monsieur Auguste LECOMTE, décédée à Roubaix, le 16 février 1895, dans sa 77e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 28 mars 1895, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Elisa DEVALLEE, décédée à Roubaix, le 26 février 1895, dans sa 72e année, administrée des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église de Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 28 mars 1895, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Frédéric-Pauline-Octavie PLOUVIER, épouse de Monsieur Hubert ANTIOCHUS, décédée à Roubaix, le 25 février 1895, dans sa 58e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

LA LOI ÉLECTORALE COMMUNALE DEVANT LA CHAMBRE BELGE. — La Chambre a commencé, mardi, devant des tribunes combles, la discussion du projet de loi déposé par le gouvernement sur le régime électoral communal.

Le président du Conseil, M. de Burlet explique les vues qui ont guidé le gouvernement. Le suffrage ayant été universalisé, il fallait mettre nos institutions communales en harmonie avec ce nouveau régime.

Pour atteindre ce but, il nous est resté deux lois à faire, celle qui vous est soumise aujourd'hui, et celle de l'organisme du corps électoral. Chaque fois qu'il a été question dans cette Chambre de la formation du corps électoral communal, le gouvernement a déclaré qu'il estimait que l'extension du corps électoral ne pouvait aller jusqu'au suffrage universel adopté pour la Chambre.

L'orateur rappelle la note de la minorité, note écrite par MM. Frère et Sainctelette dans la commission des XXI, et dans laquelle cette idée était manifestée.

MM. Janson et Féron ont admis alors que la loi communale pouvait être autre que la loi législative ; M. Janson demandait une restriction.

M. Defuisseaux. — C'est pour cela que M. Janson n'est plus ici.

M. Lorand. — M. Janson a toujours et partout défendu le suffrage universel. C'est à lui en grande partie qu'on le doit.

M. de Burlet. — Que les membres se mettent donc d'accord, mais il résulte du langage de M. Janson à la commission des XXI qu'il envisageait l'éventualité d'une restriction.

Les idées du gouvernement étaient donc connues et on ne comprend pas l'émoi de certaine presse aujourd'hui.

A la séance du 28 mai 1893, M. Sainctelette s'était adressé directement au gouvernement pour savoir si le corps électoral à la commune devait être le même qu'à la province et à la Chambre.

M. Beernaert, chef du gouvernement, répondit négativement, approuvé par toute la Droite, et déclara qu'il fallait augmenter à la commune les garanties.

M. Roger. — Quelles garanties ?

M. Furnémont. — Contre le corps électoral !

M. de Burlet. — Contre la force brutale et irréfléchie du nombre.

Il est très important d'établir — et c'est là le but de mon discours — que le gouvernement s'était prononcé avant les élections d'octobre sur la loi communale.

Il résulte de notre projet que le nombre des électeurs communaux va être doublé si la Chambre adopte nos propositions.

Les conseils communaux constituent un pouvoir considérable; ils ne pourraient se comprendre sans garanties.

Le gouvernement s'est donc assuré de tous les intérêts dans l'élaboration du projet.

M. de Burlet invite les orateurs à borner leurs observations à l'objet en discussion. Les autres modalités de la loi électorale communale seront discutées plus tard. Il faut, dit-il, que la discussion soit brève, si nous voulons procéder au renouvellement des conseils communaux à la date primitivement fixée.

La loi doit pouvoir être publiée dans le courant du mois prochain.

Au cours de la période revisionniste, on a prétendu souvent que la Chambre était dépourvue d'autorité : aujourd'hui, elle est l'émanation du suffrage universel...

M. Smeets. — Vous violez la souveraineté nationale !

M. de Burlet. — Et pourtant, au dehors, on commence l'agitation.

M. Picard, dans le *Peuple*, trace cependant la voie à ses amis; il les engage à rester dans la voie légale. Le projet de loi, dit-il, c'est comme si on semait des noisettes devant un régiment de dragons.

Les Chambres doivent délibérer dans leur complète liberté; c'est au gouvernement à la sauvegarder; il saura faire son devoir. (Très bien sur tous les bancs à droite.)

M. Magnette dit que la loi en discussion est la plus importante depuis la révision; il faut donc la discuter à fond. Nous accorderons autant de séances qu'il le faudra, nous siégerons même la nuit s'il le faut.

L'orateur oppose ensuite au projet du gouvernement le projet de loi des socialistes, de la démocratie qui a envoyé ici 40 députés.

L'orateur revendique l'égalité politique et électorale pour tous les Belges.

Il qualifie le projet du gouvernement de provocation.

Ce projet, dit-il, viole les principes de notre droit public et les droits acquis.

M. Magnette s'étend ensuite sur l'âge de 30 ans et fait l'historique de l'âge dans les élections depuis 1830; il se livre à une série d'objections contre cette disposition.

Il y avait auparavant, dit-il, 600,000 électeurs censitaires qui votaient à partir de 21 ans et dont une grande partie sera privée de ce droit. Il critique le taux différentiel, le 4e vote et les 3 ans de résidence.

Toutes ces dispositions sont des chinoiseries sans nom, prétend le député radical-socialiste.

Celui-ci entre ensuite dans de longues considérations sur son projet de loi communale.

Les pays vraiment libres, dit-il, sont ceux qui donnent la plus large part d'autonomie à leurs organismes communaux.

Il termine en témoignant l'espoir que dans l'avenir la nomination des bourgmestres sera confiée aux conseils communaux.

M. de Burlet (motion d'ordre) propose, étant donné le nombre considérable d'orateurs inscrits, de siéger tous les jours, le samedi compris, de 1 heure à 6 heures.

Il n'y aura pas de vote en dehors de 3 à 5 heures.

M. Schollaert aurait voulu voir adopter la représentation des intérêts et les électeurs désignés par classes.

Il est adversaire convaincu de la R. P.

Pourtant il s'est rallié au projet du gouvernement.

La seule question que la Chambre doit résoudre, c'est de savoir si elle va augmenter ou maintenir les franchises communales. Il faut n'accorder le droit de vote qu'à ceux qui savent en user.

Je suis et reste adversaire convaincu du suffrage universel.

J'ai toujours exprimé mes opinions avec une pleine indépendance.

Tout le monde ne peut en dire autant.

M. Smeets. — Peut-être à droite !

M. Schollaert. — Le membre qui m'interrompt est déjà suspect aux siens.

Il faut que l'on oppose aux perturbateurs des barrières infranchissables. Je me rallie au projet du gouvernement parce qu'il me donne des garanties contre ceux qui veulent le bouleversement de l'ordre social.

Voilà ce que vous voulez. Il faut que le pays le sache.

M. Furnemont. — Si vous voulez parler de la Commune, nous en parlerons.

M. Lorand. — Mais non, n'en parlons pas, cela n'est plus à discuter.

M. Schollaert lit le programme de la Commune (Très bien à gauche). C'est donc le retour de la Commune, la république que vous voulez? (A gauche : voix nombreuses : Oui ! oui !)

M. Anseele. — Le Pape ordonne bien aux Français de se rallier à la République!

M. Schollaert. — Le Pape conseille le ralliement à la République française et ordonne aux Belges le respect de leur royauté légitime.

L'orateur détaille ensuite les horreurs de la Commune. (Les socialistes hurlent. Le tapage est indescriptible.)

M. le président essaie en vain de faire cesser le tumulte et rappelle M. Defnet à l'ordre.

M. Vandervelde. — Si nous attaquions le Roi, que vous respectez, comme on attaque la Commune, que nous respectons, vous ne le permettriez pas.

M. le Président. — Je ne sache pas que vous soyez le représentant de la Commune française.

MM. Demblon et Smeets. — Oui ! oui !

M. Schollaert montre ensuite la nécessité des garanties dont le gouvernement a cru devoir entourer le droit électoral communal.

Il défend les 3 années de résidence et demande que le chiffre de 150 francs de revenu cadastral soit abaissé, de façon à permettre aux ouvriers propriétaires de bénéficier du vote supplémentaire.

L'orateur termine en faisant appel à toute la Droite pour voter le projet de loi. Ensuite, dit-il, nous nous occuperons de la loi scolaire, que nos populations attendent.

M. Bertrand accuse la loi d'être une loi de parti et de classe. C'est une provocation.

Elle est contraire, dit-il, aux traditions du parti catholique.

M. Bertrand cite le *Bien public* : il lit plusieurs articles où ce journal fait opposition au projet.

L'orateur cite aussi la Ligue démocratique ; il dit que le gouvernement est seul de son avis.

La séance est levée à 5 heures 20.

Demain, séance à une heure.

L'agitation socialiste. — La campagne par les socialistes et qui doit — selon leur programme — se terminer par la grève générale au cas où la loi électorale proposée par le gouvernement serait adoptée par les Chambres, a été entamée, hier soir, par des meetings en plein air. Ces sortes de manifestations étant interdites sur le territoire de Bruxelles, les agitateurs avaient convoqué le public aux portes de la ville, sur le territoire des faubourgs voisins. Le premier début a été assez froid.

Chez les socialistes gantois. — Les socialistes se sont rendus lundi soir en cortège au local *Valentino* où un meeting a été tenu ; d'autres meetings ont eu lieu dans la cour et dans les locaux attenants au Cercle progressiste.

Les orateurs ont [illegible] vote dimanche la grève générale pour le cas où le gouvernement ne retirerait pas le projet de loi pour l'électorat communal. Ils ont averti les ouvriers qu'ils avaient à s'attendre à des événements graves, mais qu'ils devaient se souvenir de la Commune de Paris, où 30,000 victimes avaient donné leur vie pour conquérir leurs droits.

LES GRÈVES DANS LE BASSIN HOUILLER DE LIÈGE. — Dans une réunion tenue lundi soir, à Liège, par la Fédération des mineurs, la continuation et l'extension de la grève ont été décidées.

Dans cette réunion, le député Smeets a déclaré qu'il engageait maintenant les mineurs à faire la grève générale.

Deux escadrons de lanciers en garnison à Bruges sont prêts à partir pour Liége.

Les troupes de Liége sont consignées.

Liége, 26 mars. — La situation de ce matin présente une certaine amélioration en ce qui concerne la partie du bassin de Liége en grève.

La grève continue à Bonne-Fin. On a constaté cependant la présence d'une centaine d'ouvriers au travail.

A La Haye, la reprise est plus accentuée. Environ 180 ouvriers à chaque puits. A Val-Benoit, quelques manquants; à Patience et Beaujonc, 60 ouvriers travaillent sur 630.

Dans les principaux charbonnages de la vallée de la Meuse, on travaille.

Au Corbeau, la moitié des ouvriers chôme.

Voici cependant quelques nouveaux charbonnages en grève :

La Batterie compte 180 manquants.

Il y a également grève à Xhoris et à La Haye de Jemeppe. Ces derniers charbonnages indiquent une extension de la grève dans la vallée de la Meuse, où le chômage n'avait pas encore pénétré. La nuit a été très calme.

Liége, 26 mars, 3 h. soir. — Le meeting du parti ouvrier, qui devait avoir lieu cet après-midi au local de la *Populaire* de Saint-Gilles, n'a pas été tenu, les orateurs ayant brillé par leur absence.

Une centaine d'ouvriers seulement étaient réunis dans la salle. Après une attente d'une demi-heure environ, ils ont décidé la continuation de la grève ; puis ils se sont formés en cortège et sont descendus vers le charbonnage de la Haye. Pas d'incident.

La grève de J